



LE **MENTORAT** COMME MOYEN DE TRANSMETTRE GÉNÉREUSEMENT L'ART DE LA PHILANTHROPIE EFFICACE

AVANTAGES DU MENTORAT

**Voulez-vous devenir un professionnel en philanthropie efficace ?
Souhaitez-vous acquérir des connaissances et de l'expérience
plus approfondies dans notre profession? Êtes-vous membre
en règle de l'AFP – section du Québec ?**

En tant que membre de l'AFP – section du Québec vous pourrez développer et améliorer vos aptitudes en souscrivant au Programme de mentorat, au titre duquel vous serez jumelé à un professionnel en philanthropie chevronné.

Par ce programme, le conseil d'administration de l'AFP – section du Québec vise à rehausser les normes et les attentes du professionnel en philanthropie qui est membre de notre Association.

Pour assurer la croissance de la profession, il est fort souhaitable que des professionnels en philanthropie expérimentés et réputés conseillent et encadrent des personnes qui sont relativement nouvelles dans la profession ou qui veulent acquérir des idées créatives et une bonne expérience de la philanthropie, et qu'ils leur transmettent les pratiques exemplaires. Le partage qui naît de la relation entre un mentor et un mentoré permet de maintenir des normes professionnelles élevées et d'assurer des pratiques de collecte de fonds à la fois éthiques et efficaces.

«Que faites-vous pour aider un novice comme moi à devenir un professionnel en philanthropie ? » Telle est la question que nous posent souvent les personnes qui sont relativement nouvelles dans la profession et qui nous téléphonent pour s'informer des conditions et des avantages de l'adhésion à l'Association.

Le programme de mentorat vise à transmettre l'expertise et l'expérience d'un mentor (professionnel en philanthropie chevronné) à un mentoré (membre de l'AFP – section du Québec souhaitant être guidé et initié aux pratiques exemplaires). Le succès du programme reposera sur la générosité, le leadership et l'expérience des membres de la section.

OBJET

En mettant en œuvre ce programme de mentorat, l'AFP – section du Québec cherche à accroître les effectifs de la profession et à répondre aux besoins concrets qu'ont exprimés certains de ses membres. Le programme de mentorat vise à offrir une occasion unique à un professionnel en philanthropie relativement peu expérimenté d'être jumelé à un professionnel chevronné et possédant des connaissances et compétences plus approfondies pour le guider et lui fournir un soutien personnalisé.

PARTICIPANTS

MENTOR :

- Membre en règle de l'AFP – section du Québec.
- Professionnel en philanthropie chevronné qui est disposé et apte à faire connaître les pratiques exemplaires en collecte de fonds qu'il a acquises durant sa carrière.

MENTORÉ :

- Membre en règle de l'AFP – section du Québec.
- Professionnel en philanthropie souhaitant approfondir ses connaissances et bénéficier des précieux conseils d'un mentor dans un aspect particulier de la collecte de fonds qu'il connaît moins (p. ex.: dons planifiés, dons majeurs, gestion et fidélisation des donateurs).
- Professionnel en philanthropie ayant accepté un nouveau poste dans un secteur qu'il connaît moins et qu'il souhaite mieux connaître et comprendre (p. ex.: personne qui passe du domaine de la santé au domaine universitaire ou encore qui était responsable des dons majeurs et qui assure maintenant la direction générale).

PARTENARIAT

Le comité responsable du programme de mentorat de l'AFP – section du Québec contribuera à jumeler les mentors et les mentorés et facilitera le premier contact.

Le comité tiendra compte de la proximité et des champs d'intérêt des personnes concernées et fera tout son possible pour proposer les meilleures combinaisons de dyade.

Le comité tiendra une séance d'orientation annuellement pour permettre aux mentorés et mentors actuels et futurs de se rencontrer et pour contribuer à la formation de dyades. Chaque mentoré sera ensuite responsable de planifier ses séances de mentorat avec son mentor.

Le comité responsable du programme considère que l'efficacité du mentorat dépend du nombre d'heures que le mentor et le mentoré se consacrent mutuellement. Nous recommandons de consacrer au moins une heure par mois à la rencontre et au partage des connaissances. Les échanges pourront avoir lieu par téléphone, par Skype ou en personne, au choix des dyades.

Dans le cadre de ce programme, les mentors et les mentorés **devront se rencontrer en groupe au moins trois fois par année**. Des propositions vous seront envoyées par le comité de mentorat en début de lancement du programme.

Nous encourageons les mentors à recommander aux mentorés des ressources pertinentes (cours, ateliers, programmes éducatifs, fournisseurs, consultants, etc.) pour les aider à enrichir leur expertise.

ENTENTE

Durant la séance d'orientation, nous tâcherons de nous entendre sur quelques règles de base. Voici quelques points importants à clarifier:

- Déterminer à quelle fréquence vous allez vous rencontrer et quelle sera la durée de chaque rencontre.
- Choisir un lieu de rencontre qui vous permettra d'être à l'aise pour discuter (n'oubliez pas que vous aurez peut-être besoin d'intimité pour échanger des propos de nature confidentielle).
- Déterminer quelle durée de préavis vous donner pour annuler une rencontre.
- Accepter de respecter le caractère confidentiel des échanges pendant et après les rencontres.
- Établir les objectifs communs de l'entente de mentorat.
- Déterminer comment vous allez organiser vos rencontres et quel genre de structure ces rencontres exigeront, s'il y a lieu.
- Être déterminé à obtenir des résultats et ne pas oublier de S'AMUSER!

SUJETS D'INTÉRÊT

- Dons annuels
- Dons majeurs
- Dons planifiés
- Publipostage
- Événements spéciaux
- Relations avec les donateurs
- Gestion et fidélisation des donateurs
- Campagnes majeures
- Commandite d'entreprise
- Recherche de donateurs potentiels
- Demandes de subvention
- Dons de conseil d'administration
- Motifs d'appui
- Témoignages
- Éthique de la collecte de fonds
- Collecte de fonds en ligne
- Sollicitation
- Cheminement de carrière
- Équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- CFRE (certification des professionnels en philanthropie) (certification of fundraising executive)
- Autre

ENGAGEMENT DU MENTOR

- Agir comme mentor durant la période complète du programme (engagement de 1 an, renouvelable).
- Rencontrer son mentoré au moins 4 fois par année.
- Fournir au protégé des conseils, des connaissances et un soutien susceptibles d'accélérer son processus d'apprentissage.
- Aider le protégé à se fixer des objectifs et lui apporter le soutien nécessaire pour les réaliser.
- Aider le comité responsable du programme de mentorat du chapitre du Québec de l'AFP en remplissant un formulaire d'évaluation à la fin du programme.

ENGAGEMENT DU MENTORÉ

- Remplir ses obligations de mentoré durant la période complète du programme (engagement de 1 an).
- Rencontrer son mentor au moins 4 fois par année.
- Se charger de demander une rencontre avec le mentor et d'organiser les rendez-vous.
- Déterminer les sujets à aborder avec son mentor au vu de son avancement personnel dans la profession.
- Préparer ses questions et revoir les notions apprises avant chaque rencontre de manière à optimiser le temps passé avec le mentor.
- Respecter les dates et les heures des rencontres prévues.
- Afin d'améliorer le programme de mentorat de l'AFP – section du Québec, remplir un formulaire d'évaluation à la fin du programme.